

Séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2018

L’an deux mil dix-huit, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Dominique DHUMEAUX, Maire.

Etaient présents : MM. DHUMEAUX Dominique, BERGUES Philippe, GAUTIER Gérard, NICOLLE Laurent, BARILLEAU Maxime, PORCHER Patrick Mmes BOUCHER Christine, LE BLAY Marion, PAVY Jocelyne

Absente excusée : Mme GUÉRIN Yolande

Absents : Mme PAVY Virginie, MM. HARDONNIERE Patrice, FAJOLE Didier

Date de convocation : 22 novembre 2018

Date d'affichage : 4 décembre 2018

Nombre de membres :

En exercice	13
Présents	9
Votants	10

Madame GUERIN Yolande a donné procuration à Monsieur GAUTIER Gérard.

Monsieur BARILLEAU Maxime a été élu secrétaire de séance.

////////////////////////////////////

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2018

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2018. Il demande si ce dernier appelle à des observations. Aucune remarque n’étant faite, le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

////////////////////////////////////

Ordre du jour

Le Président rappelle l’ordre du jour de la réunion de ce soir et demande si le Conseil souhaite ajouter d’autres points. Monsieur le Maire propose d’ajouter à l’ordre du jour : le RPQS 2017 et le rapport du délégataire VEOLIA 2017. Le conseil municipal valide.

////////////////////////////////////

**Prise de décision suite à la présentation du pacte financier et fiscal :
taxe d’aménagement 2019 (18.92)**

Suite à la présentation de Monsieur Emmanuel FRANCO le 14 novembre dernier, Monsieur le Maire propose d'aborder ce jour le point sur le reversement de la taxe d'aménagement.

Plusieurs élus s'interrogent : que va-t-il se passer si certaines communes refusent le reversement de la taxe d'aménagement ?

En parallèle, M. Laurent NICOLLE, 3^{ème} adjoint prend la parole afin d'informer le conseil municipal sur le financement du déploiement de la fibre proposé en commission aménagement.

Le financement retenu pour chaque commune est celui lui étant le plus favorable : le montant du FPIC 2018 ou bien le coût d'installation des prises par commune. Malgré ce critère retenu, les élus remarquent qu'au final le coût par prise varie pour certaines communes de la communauté de communes. Pourquoi 4 communes participeraient moins au financement du déploiement de la fibre sur le territoire communautaire ? Le conseil municipal charge le Maire d'aborder ce sujet au prochain conseil communautaire.

En outre, les membres présents s'entendent tous pour affirmer que le déploiement de la fibre est primordial pour les habitants de Fercé-sur-Sarthe, malgré que ce soit une compétence communautaire, mais à contrario ils regrettent ce type de financement qui ne leur semble pas équitable.

Monsieur le Maire propose de revenir au débat sur la taxe d'aménagement.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Vu la délibération n°11.68 du 15 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement communal,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2019 de :

- conserver l'exonération dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des abris de jardins soumis à déclaration préalable
- conserver l'exonération pour les logements sociaux
- augmenter de 1% le taux communal de la taxe d'aménagement, passant ainsi de 2% à 3%

En cas de non-reversement à la communauté de communes, le conseil municipal s'engage à revoir cette hausse pour l'année 2020.

////////////////////////////////////

Projet éolien

La société ENGIE GREEN est intervenue au conseil municipal du 14 novembre dernier afin de présenter le projet éolien sur le territoire de la commune.

Pour le moment aucune information supplémentaire n'a été apportée suite aux interrogations émises par les membres du conseil municipal. Le calendrier du projet n'a pas été transmis en mairie.

Philippe BERGUES, 1^{er} adjoint pense qu'il est trop tôt pour prendre une décision. D'autres élus affirment que prendre une décision dès maintenant pourrait faciliter le travail et l'avancée du projet pour les prochaines équipes municipales.

- l'atteinte à la liberté individuelle : très faible par rapport à un smartphone ou une carte bancaire
- le risque d'incendie : le mode d'installation a été modifié
- les installateurs qui seraient menaçants : ENEDIS a revu à la baisse ses objectifs d'installation par jour
- le pouvoir qu'ENEDIS pourrait avoir pour couper plus facilement l'électricité au consommateur en cas d'impayés par exemple mais qui pourrait également faciliter les changements de contrats suite à des déménagements
- le paiement d'une électricité résiduelle non consommée

Le dernier point interpelle et mérite ainsi des recherches afin d'obtenir des informations supplémentaires. Monsieur le Maire demande à chacun des membres de s'intéresser au sujet en vue d'un futur débat.

////////////////////////////////////

Tarifs du cimetière 2019 (18.94)

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide de ne pas augmenter les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2019 à savoir :

Cimetière de Fercé-sur-Sarthe	Durée	Tarif
Concession	50 ans	309,00 euros
Concession case columbarium ou cavurne	15 ans	200,00 euros
Concession case columbarium ou cavurne	30 ans	400,00 euros
Transfert des cendres au jardin du souvenir		50,00 euros
Pose ou retrait d'une urne		20,00 euros

////////////////////////////////////

Tarifs de la Maison du Temps Libre 2019 (18.95)

Par délibération, les tarifs de la Maison du Temps Libre pour l'année 2019 sont fixés ainsi qu'il suit :

Le Maire donne lecture du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public – eau potable pour l'année 2017.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel ci-dessus énuméré.**

//

Rapport annuel d'activité du délégataire – eau potable – année 2017
(18.97)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité du délégataire, pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport dans sa totalité.

//

Affaires diverses

- Le Maire rend compte du conseil d'école du 22 novembre : une alarme d'évacuation lumineuse doit être acquise par la mairie en 2019, le plan mercredi a été présenté, les effectifs pour la rentrée 2019/2020 devraient progresser, le marché de Noël se déroulera le samedi 8 décembre.
- Cérémonie de la Sainte-Barbe des Pompiers de Noyen-sur-Sarthe : Monsieur le Maire demande si un élu peut représenter la commune. Jocelyne PAVY et Yolande GUERIN y participeront.
- Remplacement congé maternité secrétaire de mairie : le remplacement du congé maternité sur le poste de secrétaire de mairie sera assuré à compter du 8 janvier 2019.
- Evénement du 11 novembre 2018 : Gérard GAUTIER adresse les remerciements au conseil municipal de la part des amateurs de voitures anciennes pour l'organisation de cette journée.
- La Belle Virée 2019 : en 2017, Fercé-sur-Sarthe avait déjà accueilli le Festival La Belle Virée. Pour 2019, un village de la communauté de communes ne peut accueillir l'événement, il est proposé à la mairie de reconduire la manifestation. Laurent NICOLLE se charge de contacter le Club Animation & Loisirs afin de connaître la date de leur manifestation estivale.
- Déchets / tri sélectif : à compter du 1^{er} janvier 2019, les règles de tri évoluent.
- Date des prochains conseils municipaux :
 - mercredi 19 décembre 2018 à 19h30 (sous réserve)
 - mardi 15 janvier 2019 à 19h30

La séance est levée à 22h37.

////////////////////////////////////

Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 18.92 à 18.97.

M. DHUMEAUX Dominique	M. BERGUES Philippe	M. GAUTIER Gérard	M. NICOLLE Laurent
M. HARDONNIERE Patrice	M. FAJOLE Didier	Mme GUERIN Yolande	Mme LE BLAY Marion
ABSENT	ABSENT	ABSENTE	
Mme BOUCHER Christine	M. BARILLEAU Maxime	Mme PAVY Jocelyne	M. PORCHER Patrick
Mme PAVY Virginie			
ABSENTE			